

Tout-Québec Jeunes Ruraux 2015

Règlements

Règlements concernant les animaux

- 1- Les âges des animaux servant à déterminer les sections sont ceux fixés par les Associations des éleveurs d'animaux de races : génisse junior, génisse intermédiaire, génisse senior, femelle 1 an été et femelle 1 an junior.
- 2- Les mentions Tout-Québec sont constituées d'une classe globale et unique dans les races **Canadienne** et **Suisse Brune**. Pour les race **Jersey et Ayrshire**, il y aura deux classes: Junior (junior et intermédiaire) et Senior (senior, 1an été, 1 an junior). Pour la race **Holstein**, il y aura cinq classes selon l'âge des génisses.
- 3- Un animal ne peut être mis en nomination par plus d'un jeune.
- 4- Un jeune ne peut proposer plus d'un animal.
- 5- L'animal qualifié **Tout-Québec Jeunes Ruraux** peut également être qualifié Tout-Québec par son association de race.

Règlements concernant les jeunes

- 1- Seules les candidatures présentées par des jeunes membres en règle, (au 1 août de l'année en cours) d'un cercle de jeunes ruraux affilié à l'Association des Jeunes Ruraux du Québec ou au Québec 4-H seront admissibles.
- 2- Afin d'être éligible, le jeune doit être âgé de 21 ans ou moins au 1^{er} janvier 2015.
- 3- **Le candidat devra avoir conduit lui-même l'animal dans toutes les expositions qu'il donne en référence pour la conformation et les résultats de présentation donnés devront avoir été obtenus avec cette même génisse.**

Règlements généraux

- 1- Les candidats doivent adresser au bureau de l'AJRQ un formulaire d'inscription **au plus tard le 23 novembre 2015**. Après vérification de l'admissibilité (âge, affiliation Qc 4-H/AJRQ, qualifications, etc.), les demandes seront transmises aux associations concernées dont les décisions seront souveraines.
- 2- **Une photo du jeune ainsi qu'une photo de la génisse prise par un professionnel** depuis le 1^{er} avril 2015, devront accompagner chaque demande d'inscription.
- 3- Chaque candidat devra avoir participé à au moins deux expositions se déroulant au Québec et s'être qualifié dans au moins l'une d'entre elles. Une exposition de jeunes ruraux est considérée officielle si elle est jugée par un juge choisi parmi les listes officielles des Associations des éleveurs d'animaux de races.

Conditions de qualification

Les conditions de qualification dépendent de l'exposition à laquelle les jeunes ont participé, au moins une des quatre conditions suivantes doit être remplie.

- 1- Expo-Printemps, Expo-Québec, Suprême, «TD Canadian 4-H Dairy Classic» et R.A.W.F.: Qualification des 5 premiers jeunes ruraux de chaque classe.
- 2- Compétitions organisées par l'AJRQ ou le Québec 4-H (Classique des Jeunes Ruraux Québécois ou le Rallye provincial): qualification des 5 premiers jeunes de chaque classe.
- 3- Expositions de district, régionales et inter-régionales reconnues par l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) et organisant un concours spécifique pour jeunes ruraux : qualification des 3 premiers jeunes ruraux de chaque classe.
- 4- Toutes autres expositions de jeunes ruraux dont la tenue est attestée par la signature d'un responsable du club d'élevage parrainant l'activité du cercle des jeunes ruraux concerné : championnes et réserves.

Résultats

- 1- Le Comité déterminera 6 nominations par classe sur une base 50/50 (résultats de la génisse/résultats de la présentation) parmi lesquelles une Tout-Québec, une Réserve Tout-Québec et une Mention honorable seront sélectionnées.
- 2- Le rapport officiel des nominations sera publié dans les revues des Associations des éleveurs d'animaux de race ainsi que dans l'Info-Rural.
- 3- Les gagnants seront dévoilés lors de l'Assemblée générale annuelle de l'AJRQ au printemps 2016.

Date limite d'inscription: 23 novembre 2015